

La difficile mise en valeur du marais rochefortais 1750-1789

► Raymond Jousmet

Dans cet article approfondissant une partie de sa thèse sur les « Paysans d'Aunis à la veille de la Révolution »*, l'auteur décrit les caractères originaux de l'exploitation des marais desséchés rochefortais par rapport à ceux des autres marais de l'Aunis durant les quatre décennies précédant 1789.

A partir d'une analyse des structures agraires, illustrée par des études d'exploitations, sont mises en évidence les difficultés d'un milieu rural. En évitant une approche téléologique de l'histoire de l'éclatement de la Révolution, cette contribution permet de comprendre le marasme qui touche ces campagnes, sans issue apparente dans le système d'Ancien Régime.**

Une des particularités de l'Aunis rural durant l'Ancien Régime provient de la spécialisation agricole précoce des micro-régions qui composent cette petite province. Tandis que les « terres hautes » étaient presque totalement vouées à la vigne¹, les « terres basses » étaient aménagées – ou en cours d'aménagement – en marais desséché pour les mettre en valeur, dans l'objectif de les assainir et d'y étendre des terres à blé qui manquaient à la région.

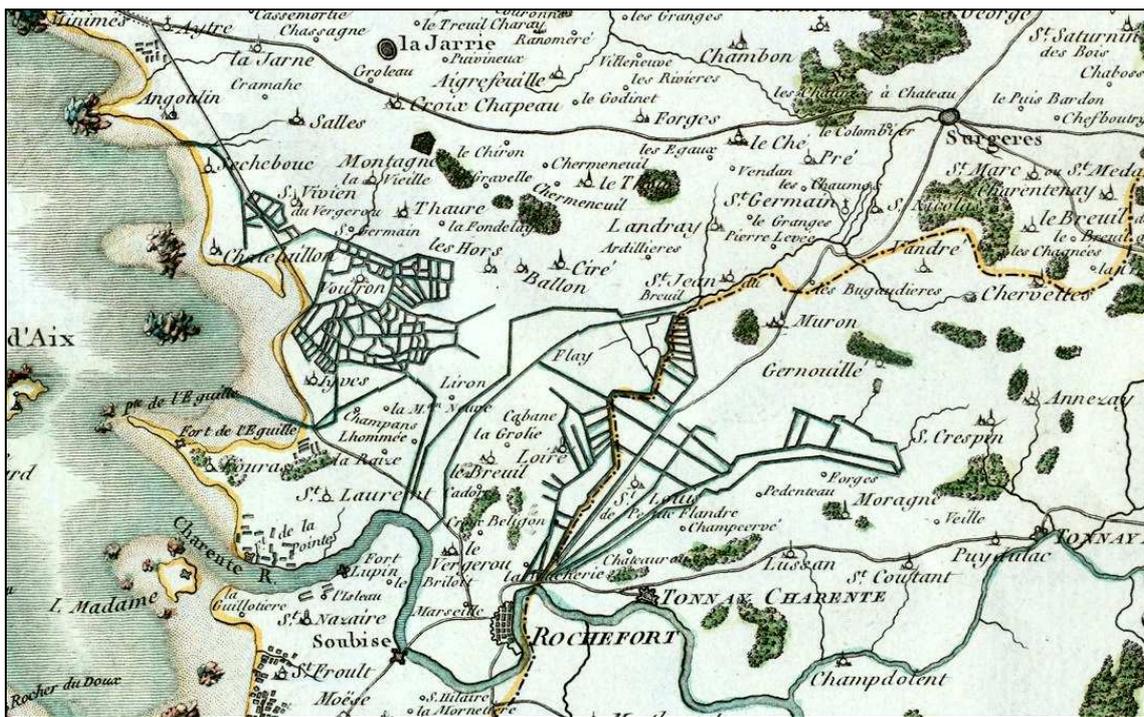
* Thèse soutenue à Rennes en 1989, publiée sous le titre *Paysans d'Aunis à la veille de la Révolution*, préface de François Lebrun, Le Croît vif, 1999, 363 p..

** Ecriture de l'Histoire en fonction d'une fin, en l'occurrence de la perspective de la seule issue de l'éclatement de la Révolution.

L'histoire du vignoble est assez bien connue, de même que l'histoire d'Aigrefeuille, grâce au terrier des Depont des Granges. Aigrefeuille est située au cœur de la zone viticole, à une dizaine de kilomètres à peine au nord du marais rochefortais. Pourtant ce dernier apparaît comme un espace dont l'histoire a été peu étudiée.

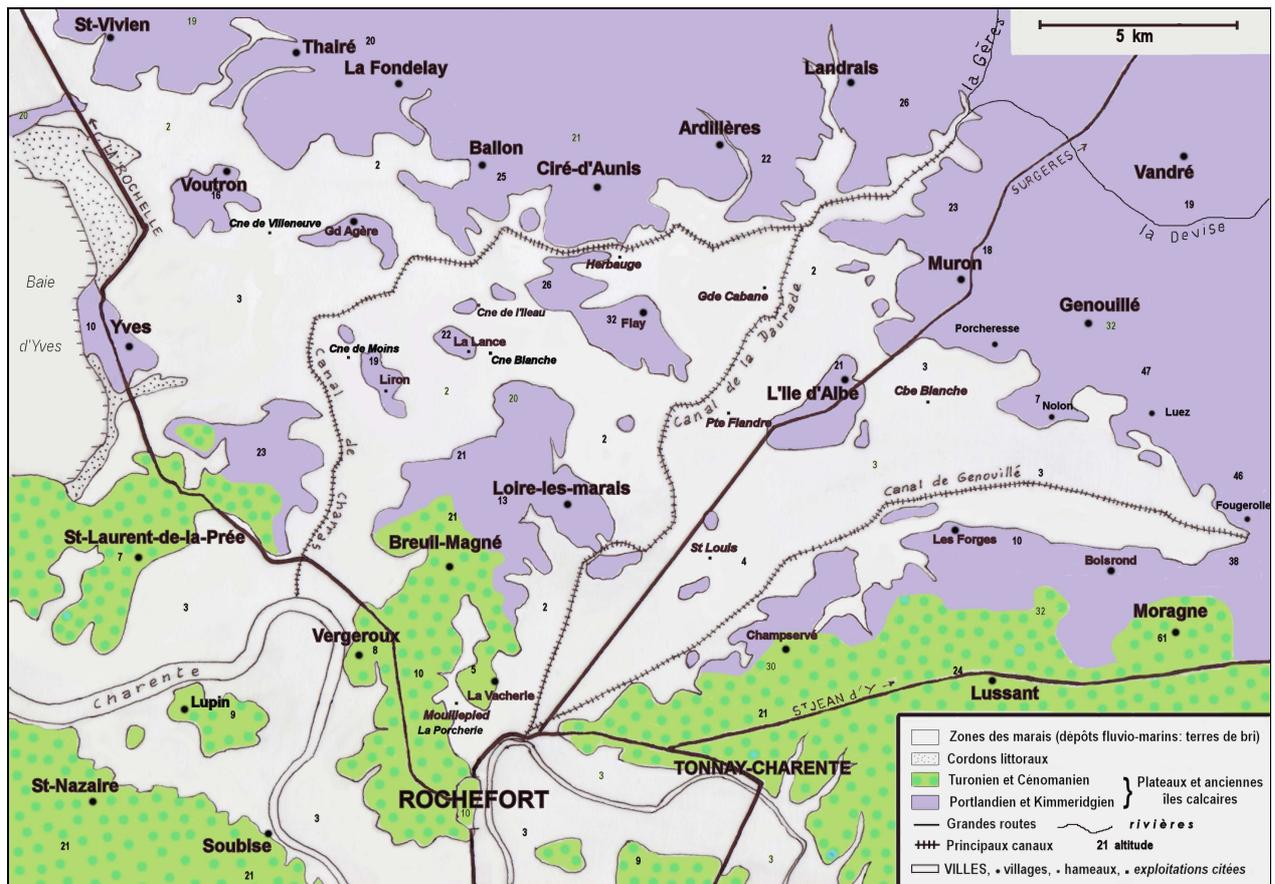
Le marais desséché occupe une place essentielle dans l'histoire des campagnes d'Aunis durant l'Ancien Régime, mais ce sont bien souvent les marais de la baie de l'Aiguillon qui attirent l'attention, à cause des relations particulières qui s'étaient établies entre Marans et La Rochelle. Très peu de travaux de recherches ont porté spécifiquement sur les campagnes environnant Rochefort. Il s'agit ici d'analyser les caractères originaux de l'exploitation du marais rochefortais dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, en soulignant ce qu'elle a de commun avec celle des autres marais de l'Aunis et ce qu'elle a de particulier.

¹ Par exemple l'état des récoltes de 1765 montre que les 7/8^e du revenu à Aigrefeuille consiste en vignes, le reste en blés et en fourrage.



La carte du Gouvernement d'Aunis par Tardieu en 1765 montre bien où se situent les deux zones de marais de l'Aunis ; l'agrandissement permet de se rendre compte de l'état d'avancement du dessèchement du marais rochefortais

Carte publiée avec l'aimable autorisation de Thierry Bouyer ©, collectionneur de l'AHGPA (voir la rubrique **En Bref**)



Carte du marais rochefortais (d'après la carte géologique, feuille de Rochefort, BRGM 1972), © A. Dalançon

Paysage typique du marais rochefortais :
 au premier plan franchissement d'un écouls dans une prairie ;
 au fond, sur une île, un hameau et des champs labourés.

© Cliché R. Jousmet



Un milieu encore en construction

Les marais rochefortais

Les géographes désignent par marais rochefortais l'ancien golfe maritime (situé au nord de Rochefort et de l'estuaire de la Charente) colmaté par des dépôts fluvio-marins à la suite de la transgression flandrienne et en voie de dessèchement depuis l'Antiquité après plusieurs régressions marines. L'habitat groupé s'est tout naturellement implanté très tôt sur les « terres hautes » du pourtour de ce marais, à 10-20 mètres d'altitude, ainsi que sur les « îles » émergeant dans cet ancien golfe, tandis que les « terres basses » du marais, situées à 2 ou 3 mètres, ne comptent aucun village ou hameau (voir carte ci-contre).

Mais dans l'optique de notre recherche, plutôt que du marais rochefortais, il vaut mieux parler des marais rochefortais, constituant la marge sud-ouest de la province d'Aunis. On peut en effet distinguer deux, voire trois ensembles de marais dont l'assèchement, commencé au XVII^e siècle, est plus ou moins avancé au XVIII^e ².

Au nord-est de Rochefort, à cheval sur l'Aunis et la Saintonge, le marais de Saint-Louis la Petite Flandre, qui se prolonge jusqu'aux terres hautes de Saint Crépin, Genouillé, Muron et Ardillières, est déjà vers 1750 pour l'essentiel desséché et aménagé, autour des canaux de Genouillé et de la Daurade, qui drainent les eaux et aboutissent à la Charente.

En revanche, au nord-ouest, les marais de Voutron, Yves et Fouras, constituent un ensemble en cours d'aménagement. Le canal de Charras est déjà creusé, mais il semble conçu surtout comme un canal de ceinture et les dessèchements qui en dépendent sont encore très partiels. Ils sont réalisés principalement dans le marais de Fouras et le long du canal de Charras, entre les îles de Saint-Laurent-de-la-Prée et de Breuil-Magné.

Au contact des terres hautes, c'est-à-dire dans les marais de Voutron, Ballon et Ciré, mais aussi à l'ouest, le long du cordon littoral qui isole les marais de la mer, les opérations de drainage ne

sont pas terminées, et se heurtent à de multiples difficultés.

Ce qui distingue donc les marais rochefortais de celui de la région de Marans à la veille de la Révolution, c'est l'inachèvement de l'aménagement du milieu, posant un problème délicat de gestion de l'eau.

Les conflits d'intérêts

L'obstacle principal à l'achèvement de l'aménagement est d'abord économique : il fallait en effet réunir des capitaux très importants pour entreprendre les travaux nécessaires. Mais les différentes sociétés de marais qui se constituaient au rythme des nouvelles entreprises de dessèchement entraient en conflit d'intérêts. Ainsi, les propriétaires des dessèchements réalisés au début du XVIII^e siècle refusent de participer au financement des travaux projetés dans le Marais du Roi en 1752, sous prétexte qu'ils ne leur sont d'aucune utilité, « soit qu'ils aient été mal entrepris, soit qu'ils n'aient pas été parachevés, soit par défaut d'entretien de ce qui avait été fait. » Dix ans plus tard, les travaux interrompus n'ont toujours pas été terminés, et ceux qui ont été commencés n'ont pas été payés³.

En 1760-1762, les marais de Ciré sont inondés sans discontinuer, les ponts de bois ont été rompus, suite à des travaux entrepris au Vergeroux, qui empêchent l'écoulement des eaux dans la Charente.

De 1778 à 1780 – et sans doute encore dans les années suivantes –, le dessèchement de la prée de Saint-Laurent est inondé chaque hiver, à cause de la construction de la route Rochefort-La Rochelle, qui longe la Charente et vient couper l'écoulement du canal de Charras.

En 1783-1784, le marais de Voutron est totalement inondé à la suite des ouvertures pratiquées dans les levées à l'occasion du creusement d'un nouveau canal.

Le mauvais entretien des canaux

A la difficulté de gestion des intérêts contradictoires, sources de procès interminables, s'ajoutait le problème de l'entretien des canaux car les petits propriétaires, nombreux, n'étaient pas toujours en mesure d'en assumer la charge financière, malgré les injonctions des sociétés de marais soutenues par l'administration royale.

² En octobre 1782, un arrêt du Conseil du Roi suivi de lettres patentes remet à l'ordre du jour le dessèchement des marais de Rochefort, afin de « porter remède aux maladies qui y règnent trop souvent » et de « procurer au port de Rochefort des facilités qui lui ont manqué jusqu'ici ». (Jourdan, Isambert, Decrusy, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, 1827, p. 233 sq)

³ Archives départementales de Charente-Maritime (17), C 24, 1761.

Les abandons d'héritages étaient fréquents, et dans ces cas là, il devenait très difficile de retrouver les propriétaires. Ainsi, les intéressés du Petit Marais de Rochefort délibèrent en 1774 car leurs marais sont inondés, même en été, et ne peuvent être cultivés. Le canal qui doit écouler les eaux est en effet comblé. Son embouchure dans la Charente est fermée par le varech qui a poussé sur les ruines d'un ponton, lequel s'est effondré depuis plusieurs années.

Entre 1750 et 1789, il ne se passe pratiquement pas une année sans qu'il se produise ici ou là une inondation. Cette situation pèse donc très lourdement, non seulement sur les rendements, mais aussi sur les orientations du système de production agricole, de sorte que le paysage des marais rochefortais se distingue fortement de celui du marais poitevin.

La métairie de La Lance (© R. Jousmet)



Des structures agraires contrastées

Comme dans le marais desséché poitevin, les structures foncières du marais rochefortais sont extrêmement contrastées. La masse considérable des capitaux qu'il était nécessaire d'investir pour mettre en valeur les marais favorisait une très forte emprise de la grande propriété.

La prolifération de la petite propriété

On peut cependant s'étonner de la prolifération des micro-propriétés. Par exemple, dans l'ancien dessèchement de Ciré et Ardillières⁴, 59,5 % des propriétaires possèdent moins de 10 arpents en 1752, soit moins de 3,4 ha, et ne regroupent que 3,2 % du sol. A l'autre bout de l'échelle, trois propriétaires (soit 7,1 %) ont plus de 300 arpents et monopolisent à eux seuls 57,8 % de la surface totale du dessèchement.

⁴ A.D.17, C 24, p. n° 14, 1752. Dans le marais, 1 arpent équivalait à 0,3419 ha et correspond à 1 journal, alors qu'ailleurs dans le futur département de Charente-Inférieure, le journal varie autour de cette valeur moyenne (écart de 0,27 à 0,51 ha) (A.D. 17, F 323).

C'est le même constat dans le nouveau dessèchement de Ciré en 1756⁵, où 64,8 % des propriétaires n'occupent que 5,8 % du sol, tandis qu'un seul propriétaire, le marquis de Cullan, accapare 45,5 % de la surface nouvellement desséchée, avec 648 journaux (soit 221,5 ha). De même à Voutron⁶, 72,7 % des propriétaires se partagent 7,5 % du sol, tandis que les 5 plus grands possédants rassemblent 52,2 % de la terre.

Entre les extrêmes, la petite ou moyenne propriété tient une place réduite : 15 à 20 % des propriétés se situent entre 10 et 40 journaux (de 4 à 15 ha), soit 7 à 8 % des terres à Ciré et Ardillières, 13,5 % à Voutron. Curieusement, les propriétés de 41 à 99 journaux sont très peu nombreuses (5 sur les trois marais) et l'on passe sans transition aux grandes propriétés. Le marais de Saint-Louis de la Petite Flandre⁷ contredit pourtant la concordance des trois exemples précédents. Dans l'état des propriétés de 1753⁸, aucun propriétaire n'est mentionné à moins de 10 journaux, 71 % possèdent 100 journaux ou plus, dont 20 % plus de 300.

L'importance du faire-valoir indirect

Une telle structure de la propriété favorisait l'importance du faire-valoir indirect. De fait, 19 % des possédants de l'ancien dessèchement de Ciré et Ardillières avaient passé au moins un acte d'amodiation entre 1750 et 1752. La proportion n'était que de 13,1 % dans le marais de Voutron, alors qu'elle était de 34,7 % à Saint-Louis de la Petite Flandre et 40,5 % dans le nouveau dessèchement de Ciré. Des proportions certes minoritaires, mais qui concernent au premier chef les grands propriétaires. Si l'on ne considère que les propriétés de plus de 100 journaux, la proportion de bailleurs devient majoritaire : 71 % dans l'ancien dessèchement de Ciré-Ardillières, 80 % dans le nouveau marais desséché de Ciré, 50 % à Voutron, 47 % à Saint-Louis de la Petite Flandre. Cependant, la dispersion des patrimoines fonciers obscurcit considérablement l'analyse. On

voit par exemple François Rullier, marchand de Thairé, qui ne possède que deux arpents dans l'ancien dessèchement de Ciré et Ardillières, donner en fermage deux métairies près de Thairé, en 1752 et 1753. Ce cas est massivement répandu, puisque 97 % des propriétaires bailleurs louent d'autres domaines, situés soit dans d'autres marais soit sur les « terres hautes ».

Cette situation n'est pas spécifique au marais rochefortais, même s'il est vrai que le terrier d'Aigrefeuille, déjà étudié par C. Laveau⁹, montre la très large prépondérance de la petite propriété : 90 % des censitaires ont moins de 5 ha. Beaucoup plus originale est la très grande faiblesse de la propriété ecclésiastique. Dans l'état des intéressés au dessèchement du marais de Voutron (1752) par exemple, on ne trouve qu'un seul ecclésiastique sur 102 propriétaires, et encore ne s'agit-il que du prieur d'Yves, pour seulement 30 journaux sur un total de 2.830 (10 ha sur 950). Dans le marais de Saint-Louis de la Petite Flandre, seuls les Bénédictins de Saint-Jean d'Angély sont présents parmi les 23 propriétaires, pour 600 journaux sur un total de 5.230 (soit 11,5 % de la surface).

On retrouve cette très grande faiblesse parmi les bailleurs. Tandis que dans le marais de Marans les ecclésiastiques représentent, entre 1760 et 1789, en moyenne 11,2 % des bailleurs, ils ne sont que 1,5 % dans ceux de Rochefort, 10 fois moins nombreux que dans celui de Marans.

La prédominance des borderies

La grande exploitation ne constitue nullement une spécificité des marais rochefortais. Le cahier de doléances des merciers et drapiers de Rochefort, rédigé en février 1789, note qu'il y a 30 à 40 cabanes, 70 à 80 métairies et 100 à 110 borderies dans un rayon de 2 à 3 lieues de Rochefort¹⁰. A partir de ce document, F. Julien-Labruyère¹¹ et d'autres historiens à sa suite, ont ►

⁵ A.D. 17, C 26, p. n° 12, 1756.

⁶ A.D. 17, C 26, 1752.

⁷ La commune a disparu en 1827 et a été réunie à celle de Muron. Voir R.J. Boutin, « Saint-Louis de la Petite Flandre (Association de dessèchement, paroisse et commune 1606-1827) », *Roccafertis* n°2, 1988.

⁸ A.D. 17, C 26, p. n° 3, 1753.

⁹ C. Laveau : *Le monde rochelais*, A.D.17, version dactylographiée, p. 183.

¹⁰ Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 1888, tome XVI, p. 461. Les merciers et drapiers se plaignaient du prix du pain plus élevé de 2 deniers/livre qu'à la Rochelle. Leur objectif était de démontrer que les exploitations de la contrée produisant 15.000 « pochées » de blé et « métures », Rochefort n'était plus obligé de faire venir du blé de Marans et qu'il était donc possible de baisser le prix du pain.

¹¹ F. Julien-Labruyère : *Paysans charentais*, Éditions Rupella, La Rochelle, 1982, tome 1, p. 176.

déduit une hiérarchie entre les types d'exploitations : la plus grande, la cabane, vaudrait deux métairies et la métairie deux borderies. Si une telle structure a peut-être existé au XVII^e siècle, elle a déjà disparu en 1750. Non seulement il n'y a aucune hiérarchie de dimension entre métairie et cabane, mais on ne trouve même aucune métairie véritablement implantée dans le marais.

Toutes les grandes exploitations qui ont pu être localisées dans le marais sont des cabanes, tandis que les métairies comportant des marais sont en fait des exploitations situées en périphérie ; elles se caractérisent par un terroir mixte, comportant à la fois des « terres hautes » et des « terres basses ». Le constat est identique dans le marais desséché du nord de l'Aunis.

rais rochefortais, la borderie a son nom propre, comme par exemple la « borderie du Grand Mouillepied, paroisse de Notre-Dame ». Il s'agit le plus souvent d'une modeste maison bloc, les bâtiments d'exploitation sont peu nombreux et les terres qui en dépendent sont peu étendues (15 à 20 journaux, dix fois moins qu'une cabane). La valeur locative est donc modeste, encore que, proportionnellement à la superficie, elle se trouve être plus chère que la grande exploitation. On peut vraiment affirmer que la borderie est une spécificité du marais rochefortais, puisqu'entre 1750 et 1789, on trouve 129 contrats de borderies dans la région de Rochefort, sur un total de 224 pour tout l'Aunis, soit 57,5 %. On n'en dénombre que 20 dans la région de Marans, soit 9 % seulement.



Ce qui est par contre bien spécifique aux marais rochefortais, c'est la présence des borderies. Dans tout le reste de l'Aunis, la borderie correspond à une petite exploitation orientée vers la viticulture, dont on ne trouve cependant pas mention dans le marais desséché autour de Marans. Elle est alors rarement désignée par un nom propre dans les actes notariés, on parle plutôt d'« une borderie à Lagord » par exemple. Au contraire, dans le ma-

La cabane blanche près de La Lance (© R. Jousmet)

Productions et techniques

Si les techniques agricoles ne sont guère originales, les productions dominantes et la faiblesse des rendements permettent d'opposer nettement les deux marais desséchés. Tandis que le marais desséché du nord s'impose comme le grenier à blé de la province avec Marans pour pla-

que tournante du négoce, les exploitants des marais rochefortais sont dans l'obligation d'orienter différemment leurs productions.

La faiblesse de la céréaliculture

Les inondations régulières, souvent de grande ampleur, rendaient très risquée la production de céréales, et même, certaines années, totalement impossible. On remarque d'ailleurs dans les plaintes adressées à l'administration que c'est toujours cette argumentation-là qui est développée. Dans les états de récolte concernant les paroisses des marais rochefortais, on signale chaque fois de mauvaises récoltes en grains, du fait des inondations. Il n'est donc pas très étonnant que l'on ait développé les prairies naturelles et la production du foin beaucoup plus que dans la région de Marans. Ces choix assuraient un revenu régulier, que les inondations d'hiver ne mettaient pas en péril.

Ainsi la carte établie d'après l'état des récoltes de 1765¹² montre bien la spécialisation du marais desséché du nord de l'Aunis : les « bleds »¹³ y constituent, selon les déclarations des syndics, la quasi-totalité du revenu (par exemple 7/8^e à Saint-Cyr-du-Doret, 9/10^e à Villedoux, « presque tout » à Taugon). On y pratique certes un important élevage bovin mais qui reste soumis aux contraintes de la céréaliculture dominante. Dans le marais rochefortais, au contraire, les blés ne représentent jamais plus de la moitié des revenus. Au Breuil Magné, le revenu consistait en 1/3 en blé, 1/3 en marais noyés (mis en pacages l'été), 1/6 en vigne et le reste en bois. Et même en année commune, les rendements céréaliers étaient médiocres.

À Ciré, en 1789, le quartier de terre donnait 24 boisseaux de froment avec un rendement à la semence de cinq pour un. Pour l'orge, le rapport était un peu meilleur, environ 6 pour un. Avec les inondations, les rendements baissaient d'un quart, et parfois même des deux tiers ; il arrivait donc que les récoltes rendent à peine plus que la semence (1,5 ou 2 pour 1). La situation était encore aggravée par l'usage très insuffisant de l'engrais naturel, le fumier étant rare.

Les difficultés de la céréaliculture liées aux conditions naturelles expliquent la résistance de nombreux exploitants aux « progrès agricoles ».

En 1780, le Subdélégué de Rochefort observe que les paysans préfèrent cultiver le lin et les légumes plutôt que le chanvre et le maïs¹⁴, et en 1785 l'Intendance doit constater le refus de remplacer la jachère par la culture du turneps (sorte de chou-rave fourrager), sous prétexte que « les habitants sont tellement occupés pendant toute l'année qu'ils ne pourraient vaquer aux soins que demande cette plante »¹⁵.

Le mauvais rapport de l'élevage

L'élevage n'était pas non plus d'un très bon rapport. Les bovins étaient minoritaires car, faute de capitaux, on préférait développer l'élevage ovin. Même si l'existence de prés communs est attestée à Ardillières en 1789¹⁶, l'essentiel de l'élevage se pratiquait sur les jachères laissées en « pâtis » et sur des prairies permanentes en herbe fauchables donnant du foin, ou bien en « misote » que l'on pouvait aussi faucher¹⁷. Près des côtes, l'élevage ovin se faisait en effet en permanence sur les pâturages salés. La Société d'Agriculture précise : « Ces brebis parquent presque toute l'année, ces parcs sont de grands carrés composés de clayes mobiles qui se transportent de proche en proche. Le lit du berger est posé sur une petite cariole à deux roues et couverte d'une espèce de dôme. »¹⁸

Les « maladies épidémiques, endémiques et accidentelles » étaient fréquentes. On connaissait « le danger » et « la vilaine », maladie « bien terrible » qui sévissait surtout dans le marais et décimait le cheptel bovin¹⁹. Des maladies inconnues apparaissaient parfois : « en 1749, un mal contagieux et pestilentiel qu'on ne connaissait pas fit les plus grands ravage (...) le gros bétail a essuyé encore une maladie épidémique trois ou quatre fois dans l'espace de quarante ans, l'année 1763 en a été la dernière époque »²⁰. Les troupeaux d'ovins, quant à eux, ►

¹⁴ A.D.17, C 202, p. n° 54.

¹⁵ A.D. 17, C 195, p. n° 97.

¹⁶ Cf. R. Machenaud : « La propriété foncière à Ardillières en 1789 », B. S. G. R. , 1974, p. 283 - 292.

¹⁷ Désigne une graminée, la glycérie maritime, poussant sur les vasières littorales et fournissant un excellent foin. A.D. 17, C 198 p. n° 7, 1764.

¹⁸ A.D. 17, C 198, p. n° 7, 1764.

¹⁹ A. M., B. M. La Rochelle, E sup 417. « Réponse aux questions sur les maladies des bestiaux »

²⁰ *Ibid.*

¹² A.D. 17, C 121.

¹³ Signifie les céréales en général.

étaient victimes de la gale ou du pourrissement des sabots provoqué par l'humidité du sol et les eaux stagnantes des marais.



Étable de la métairie de Liron (© R. Jousmet)

L'exode rural

De l'avis éclairé des spécialistes membres de la Société d'Agriculture, l'insuffisance de la productivité s'expliquait essentiellement par l'ignorance, l'incapacité ou la paresse des paysans. Par exemple, les éleveurs de moutons sont accusés de marquer leurs bêtes d'une matière grasse qui ne peut s'enlever, ce qui détériore la laine et en diminue le prix²¹.

De nombreux rapports ou mémoires dénoncent le manque de soin apporté aux cultures : les labours sont trop superficiels, les cultivateurs sèment trop épais, l'entretien n'est pas assuré. Dans les champs de blé, la « binaille » ne se fait plus et l'herbe étouffe le bon grain. La pénurie de main-d'œuvre, la difficulté de trouver des fermiers et des métayers sont les causes principalement évoquées. La faiblesse des revenus alimente de plus un important exode rural. Dans l'un de ses rapports, en 1780, le Subdélégué de Rochefort explique : « Cette négligence procède du défaut de bras suffisants, les habitants étant tous gardes côtes et sujets au service tant de terre que de mer et les plus limitrophes de Rochefort préférant venir travailler au port plutôt que de s'adonner à la culture des terres. »

Le résultat, c'est que plus de la moitié des terres reste en friche et que le marais rochefortais se vide de ses habitants. Dans la répartition de la population que l'on peut observer en 1758, les paroisses du marais rochefortais se caractérisent par la faiblesse des densités. En 1789, la répartition du produit des vingtièmes²² des bien-fonds montre la médiocrité des revenus, qui demeurent cependant supérieurs à ceux de la partie orientale de l'Aunis.

Exemples d'exploitations

Quelques cas de belle réussite

Dans ce contexte, pourtant, certains exploitants réussissent tout de même. La cabane Blanche, paroisse d'Ardillières, en constitue un cas. De 1750 à 1781, le prix du bail y passe de 480 à 1.100 livres, soit une croissance en équivalent-blé de 70,7 %. En 1765, la stratégie du propriétaire, Beudoin de La Noue, change. Les contrats sont brusquement raccourcis de 9 à 5 ans, la hausse du fermage s'accélère. Le fermier Garraud ne tient pas le choc. En 1774, trois ans après son installation, il laisse la place à Vernon, qui réussira mieux que lui.

Dans le marais de Rochefort, la cabane des Gallais, paroisse de Breuil Magné, connaît aussi une belle progression. Appartenant à la famille Depont des Granges, seigneur d'Aigrefeuille, elle est louée de 1752 à 1760 à Jean Solleau, marchand, pour 9 ans, moyennant 600 livres par an. Le négociant sous-louait l'exploitation en métayage et estimait pouvoir en retirer 200 livres par an. Mais cette solution n'est pas reconduite. A partir de 1760, Jacques Solleau, laboureur, exploite les Gallais sans autre intermédiaire. Durant les vingt premières années, la rente stagne, et ce malgré le bail de 1768 qui fixait le loyer à 800 livres. Alors que le bailleur recevait 174,4 boisseaux de froment en 1752, il ne bénéficiait plus que de 153,8 boisseaux en 1768. Mais 1775 marque un tournant décisif. Jean Samuel Depont, Intendant de Metz, ayant hérité, raccourcit la durée des contrats à 7 ans et obtient un fermage de 1.000 livres, soit 192,3 boisseaux, au moment du changement de fermier. C'est Charles Louis Donat qui prend la suite. Il renou-

²¹ A.D. 17, C 195, p. n° 108, 31 janvier 1789.

²² Il s'agit de nouveaux impôts directs égaux à un vingtième des revenus et théoriquement plus équitables que la taille. Le premier vingtième fut créé en 1749, un second vingtième est venu s'y ajouter en 1756.

velle son contrat dès 1779, acceptant des conditions plus dures : 1.500 livres par an, soit 295,2 boisseaux de froment. En 1788 la progression est stoppée. Le nouveau fermier, J. Carot, reprend les Gallais pour 1.500 livres, ce qui ne donne plus que 259 boisseaux. Sur l'ensemble de la période, la croissance réelle aura tout de même été de 48,5 %. Le coup d'accélérateur se produit au lendemain d'une grave crise frumentaire²³ et ce n'est sans doute pas un hasard s'il coïncide aussi avec un changement d'interlocuteurs. Pourtant les preneurs paraissent bien supporter l'évolution.

contrat de 9 ans moyennant 818 livres.

Le suivi des borderies est plus difficile que celui des grandes exploitations car elles subissent davantage le manque de précision dans l'enregistrement. Cependant la mutation s'est opérée dans la même période que pour les cabanes déjà évoquées. Même en soupçonnant une éventuelle sous-estimation du revenu dans les baux à mi-fruits, le progrès de la rente foncière est incontestable : celle-ci est décuplée en valeur nominale de 1761 à 1788, elle est multipliée par 5 en termes réels. Il y a à la fois passage du métayage au fermage et allongement des contrats.



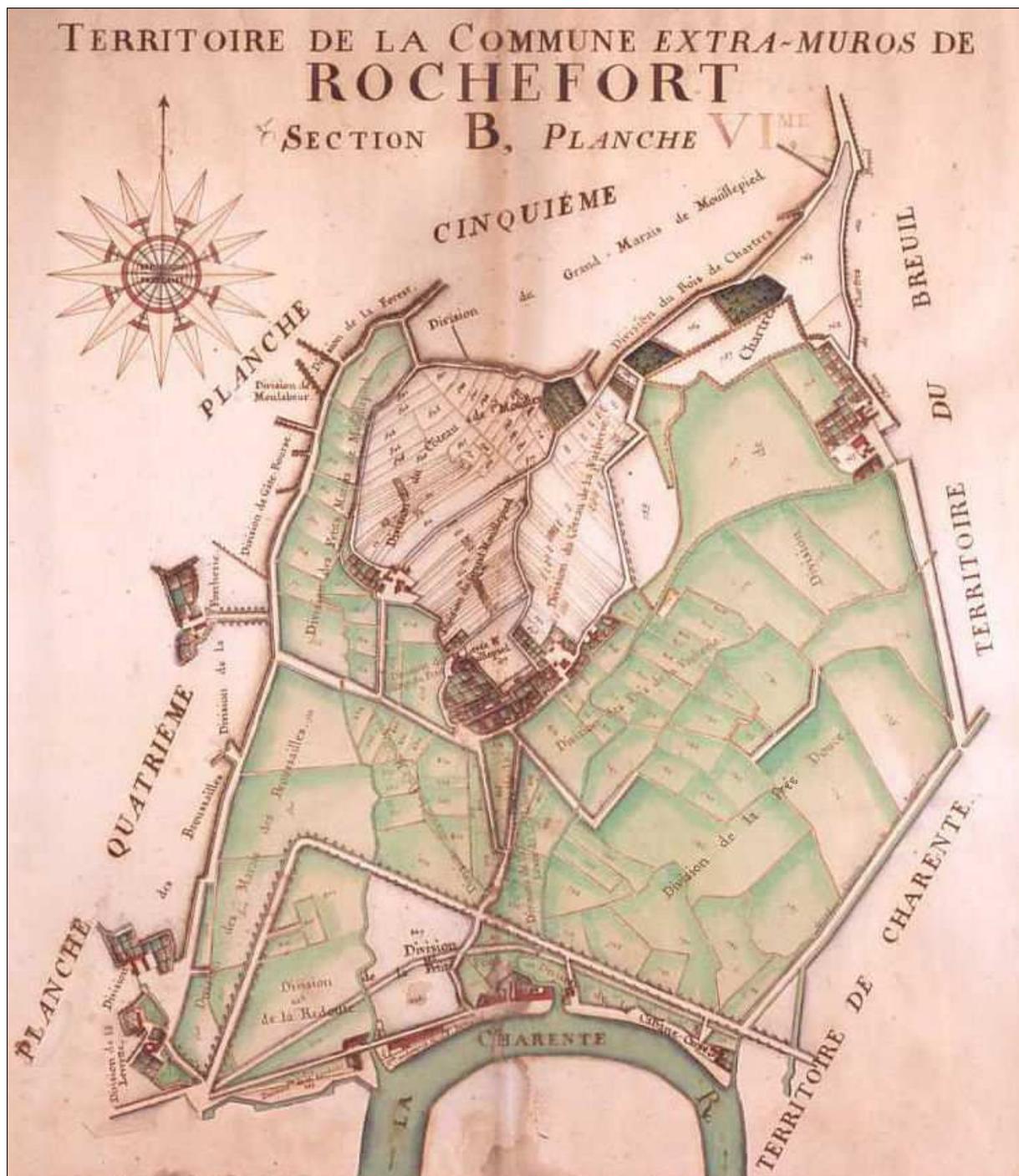
La Porcherie à Rochefort vers 1920 (Extrait d'une photo panoramique, Alhrep S 5, *Archives municipales de Rochefort, fonds Porché*). La photo montre les bâtiments, le jardin entouré d'un muret et son puits, un pré au premier plan à la lisière du marais de Mouillepieud et, au-dessus, la zone de labours, après la moisson.

De petites exploitations comme la borderie de La Porcherie, paroisse de Notre-Dame, connaissent aussi une belle réussite. Située près de Rochefort, elle appartient à une famille de négociants, les Girard, qui la mettent en métayage, peut-être jusqu'en 1771. Le contrat suivant fait défaut, puis on retrouve la trace de La Porcherie à partir de 1778 où elle est affermée par

Beaucoup de grandes difficultés

Par contre, dans la borderie de Mouillepieud, paroisse de Notre-Dame, aux portes de Rochefort, les bailleurs purent à peine maintenir leur revenu réel. Affermée en 1764 pour 9 ans moyennant 340 livres par an, la petite exploitation est deux ans plus tard confiée à Jean Allard pendant 7 ans pour seulement 150 livres annuelles. Dans les contrats suivants, la rente nominale augmente régulièrement, mais jusqu'à la fin du bail de 1782

²³ Mauvaise récolte de céréales entraînant la flambée des prix du pain dès l'été 1788.



Extrait du plan cadastral de Rochefort de germinal an X (mars 1802), © Musée d'Art et Histoire de Rochefort

Ce plan précis montre bien l'état du marais aux portes de Rochefort, tout juste une dizaine d'années après la période étudiée. La zone des « prées », située au nord du méandre de la Charente sur la rive concave, a été presque intégralement préservée (à l'est du chemin menant à la Vacherie : divisions de la Prée douce, des prés de la Vacherie, de Chartres ; à l'ouest : divisions des marais des Broussailles, du Mouillepie'd, du petit Mouillepie'd et de la Redoute). Le village de la Petite-Prée s'est édifié sur la rive droite du fleuve empiétant très peu sur les prés. Au nord, à la pointe de la langue de terrains du cénomanien émergeant au-dessus du marais, se sont installés les villages de la Vacherie et du Grand Mouillepie'd avec leurs jardins, entourés de leurs terroirs de labours au parcellaire très laniéré sur les coteaux. A la lisière des petits marais de Mouillepie'd, à l'ouest, la Porcherie. Au nord, le domaine de Chartres et le bois restant.

elle ne retrouve pas son niveau de 1764. En 20 ans, près de la moitié de la rente déflatée a été perdue pour les bailleurs. Au renouvellement du fermage, en 1787, la réaction est brutale : le loyer double d'un coup, il atteint 500 livres, dépassant de 8 % en équivalent-blé²⁴ celui de 1764. Dix-huit mois plus tard, le fermier abandonne et le preneur suivant, un marchand, obtient une réduction de 50 livres, ce qui ramène la charge réelle à un niveau légèrement plus faible qu'en 1764. Pour le marchand, ce sera une opération blanche, puisqu'il accorde un contrat de sous-ferme pour le même montant.



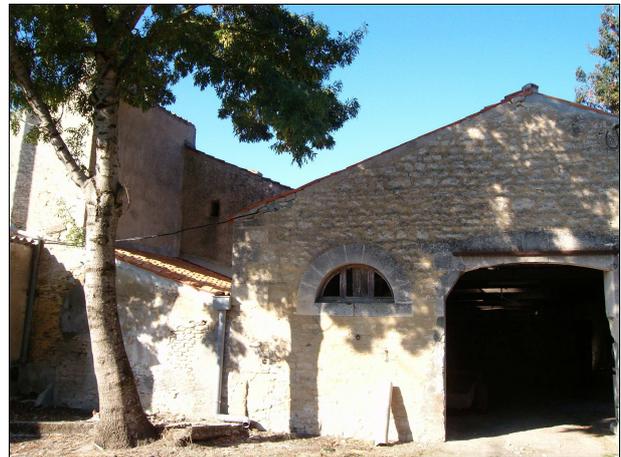
L'Herbage : dépendances à gauche et étable à droite

© R. Jousmet

Juste à côté, au Grand Mouilleped, c'est un déclin spectaculaire. En 13 ans, de 1774 à 1787, le fermage y baisse de 43,8 % en équivalent-blé. Parti pour un bail de 9 ans à 240 livres annuelles, Jean Tazon abandonne quatre ans plus tard, en 1782. Son successeur, François Patureau, laboureur, préfère mettre l'exploitation en sous-ferme. Il en tire un profit sans doute assez faible, puisqu'il demande une rente foncière égale à celle due au propriétaire. Les minutes notariales n'ayant pas été déposées aux Archives départementales, il n'est pas possible de savoir comment Patureau espérait rentabiliser son investissement ; toujours est-il qu'en 1787 il renouvelle l'opération, mais fermage et sous-fermage sont descendus à 150 livres.

²⁴ Pour estimer l'évolution de la rente foncière réelle et éliminer les effets de la hausse générale des prix courants, on convertit les loyers payables en livres en quantité de froment que ces loyers permettraient d'acheter.

Dans la partie nord du marais rochefortais, les fermages paraissent décliner un peu plus souvent qu'ailleurs. Ainsi la métairie du Petit Lisleau, propriété de la famille Depont dans la paroisse de Ciré, procure un revenu qui passe de 1.200 livres en 1753 à 1.100 en 1786. C'est une baisse de 39 % en équivalent-blé, malgré une tentative en 1778 pour revaloriser la rente. Pierre Ayraud, bou-langer, qui prend la ferme en 1786, espère en tirer 100 livres par an en la remettant en sous-location. Il a bien du mal à trouver un exploitant pour le bail qu'il propose : seulement un cinquième du revenu pour le métayer Guillet, part estimée à 300 livres par an. Après deux ans d'efforts, ce dernier renonce et doit céder la place à un nouveau preneur, qui accepte tout de même des conditions identiques.



Une restructuration d'exploitations

A L'Herbage et à La Hutte, une réorganisation de l'exploitation intervient au terme d'une longue évolution venant entériner un état de fait depuis longtemps établi mais l'évolution de la rente foncière ne s'en est pas trouvée pour autant dynamisée. Situées dans la paroisse de Ciré, les deux exploitations voisines sont d'abord baillées ensemble à moitié-fruits en 1754 au profit de Jean Mettay. Leur revenu est estimé à 100 livres annuelles pour le preneur, ce qui paraît très faible. C'est sans doute que le bailleur, Louis Joubert, marchand, n'est en fait que le fermier, dans des conditions qui restent inconnues. Pour Jean Mettay, en tout cas, la situation est intenable : un an plus tard il résilie son contrat. Durant près de quatre ans, de 1755 à 1759, le marchand doit mettre les deux exploitations en valeur en payant à la tâche des journaliers. ►

On ne retrouve la trace de L'Herbauge et de La Hutte qu'en mai 1759, au moment où Joubert loue en fermage les deux cabanes au bourgeois Landrieu pour 1.000 livres par an. En 1762, Landrieu donne à son tour les cabanes en sous-ferme à François Bouchet moyennant 1.100 livres. Au cours des cinq années qui suivent, il y a donc deux intermédiaires qui séparent le propriétaire, le Marquis de Cullan et le laboureur qui met en valeur. Mais au renouvellement du contrat, François Bouchet élimine les intermédiaires et prend directement le fermage qu'il conservera jusqu'en 1788. L'exploitant se révèle alors comme un habile homme d'affaires. Par rapport au contrat de 1759, le propriétaire voit en 1767 sa rente chuter en équivalent-blé de 29 %. En 1773, il tente une réévaluation de son revenu en portant le fermage à 1.200 livres. Dix-huit mois plus tard, François Bouchet rétrocède le bail et obtient un nouveau contrat plus long (7 ans) et moins cher de 100 livres. Dans le même acte, il loue 35 journaux de terre en plus pour 150 livres par an. Enfin, en 1776, il devient lui-même fermier intermédiaire. Il redonne à Pierre Finet la moitié des deux exploitations en sous-ferme, moyennant 896 livres, dont 700 en argent, soit un bénéfice de 346 livres annuelles sur la moitié du fermage.

Le Marquis de Cullan devra attendre 1781 pour regagner provisoirement le terrain perdu. En négociant le contrat avec François Bouchet pour 1.800 livres, il obtient une rente réelle légèrement supérieure à celle de 1759. La période faste du rentier sera assez brève, puisqu'en 1788 il revient avec le nouveau fermier à un loyer en équivalent-blé comparable à celui de 1775, soit 12,5 % plus faible qu'en 1759. Encore l'évaluation ne tient-elle pas compte des 35 journaux qui se sont ajoutés, l'étendue des exploitations n'étant pas connue. La rechute du fermage intervient au moment où les deux cabanes sont enfin réunies en une seule exploitation.

Dans les cabanes de Villeneuve à Voutron, comme dans celle de Moins, à Breuil Magné, les diminutions sont seulement de 10 à 12 % entre 1760 et 1789.

Conclusion

Les marais de Rochefort tirent une grande partie de leur originalité au XVIII^e siècle de l'entreprise de façonnement du milieu naturel par dessèchement des marais, mais sans que le projet ait pu être conduit à son terme, faute de moyens financiers suffisants. Il est possible que la faible implantation de la propriété ecclésiastique, depuis l'époque médiévale, ait été l'un des facteurs de cette difficulté. Confrontés à des conditions de mise en valeur très difficiles, les paysans de la seconde moitié du XVIII^e siècle ont développé des réponses, mis en jeu des stratégies, qui permettaient d'exploiter les marais suivant des méthodes traditionnelles mais qui hypothéquaient l'avenir. Proche d'une ville et d'un arsenal qui drainent le surplus de main-d'œuvre et attirent le paysan pauvre au point qu'on est obligé de faire venir des saisonniers des régions voisines pour les grands travaux agricoles, doté d'une élite rurale singulièrement faible et peu nombreuse, ne disposant que d'une capacité d'innovation et d'investissement très limitée, ce milieu rural en crise profonde aborde avec passivité la période révolutionnaire.

Comme le souligne Jacques Péret²⁵, la monarchie, sous l'impulsion de l'Intendant Guéau de Reverseaux, avait tenté une des plus vastes entreprises d'aménagement de zone humide dans les marais d'Yves et Voutron, pour mettre les terres en culture et assainir la région. Mais en 1789, les travaux qui ont soulevé de nombreuses oppositions, sont encore fragiles et inachevés. Avec la période révolutionnaire et ses conflits, le système hydraulique va se dégrader à nouveau et, à l'aube du XIX^e siècle, le pays est revenu au point où il en était avant 1782, comme l'affirme M. A. Gautier en 1839²⁶ ■

²⁵ Jacques Péret : « Les enjeux des aménagements des marais de Rochefort à la fin du XVIII^e siècle », dans *Aux rives de l'incertain : histoire et représentation des marais occidentaux du Moyen-Age à nos jours*, Paris, Somogy éditions d'art, 2002, pp. 233-239.

²⁶ M. A. Gautier : *Statistique de la Charente Inférieure*, 1^{ère} partie, 1839, ouvrage réédité en 1992, éditions Rex Universis.